

► communiqué de presse

14.01.2014

841 sorties d'ambulance en 7 mois**Correspondant:** Eva Burm**T:** 02 500 25 66**E-mail:** eva.burm@ibz.fgov.be**G:** 0475 26 01 12

841 sorties d'ambulance en 7 mois

Depuis mai 2013, l'unité opérationnelle de la Protection civile de Jabbeke dispose d'un service d'ambulance. Au cours de ces sept derniers mois (juin-décembre), cette ambulance a déjà parcouru 413 trajets. Ce service intervient notamment en cas de maladie, d'accident (de la route) et d'intoxication. Le 1^{er} septembre, l'unité opérationnelle de Brasschaat a également repris un service d'ambulance et ce avec succès (428 trajets en quatre mois). Les ambulanciers de la Protection civile font partie du personnel du Service public fédéral Intérieur, mais sont certifiés par le SPF Santé publique et réalisent des interventions sous sa direction. Les ambulances sont appelées et envoyées par des opérateurs des centraux d'urgence 112.

Jérôme Glorie, Directeur général de la Sécurité civile, insiste sur l'importance de cette tâche pour la Protection civile : « *L'aide médicale urgente n'est pas le cœur de notre métier, mais nous pouvons ainsi assister quotidiennement des personnes en difficulté. Si nous pouvons offrir le service d'ambulances 112 le plus rapide, en toute logique, il est normal que nous intervenions dans le voisinage immédiat des unités, surtout s'il n'y a pas d'autres interventions en cours à ce moment-là. En effet, une intervention rapide permet de sauver des vies.*

La nouvelle mission confiée implique également qu'une grande partie des agents de la Protection civile seront formés pour administrer les premiers soins en cas d'accident. Ainsi, ils peuvent non seulement sauver la vie de leurs collègues si nécessaire, mais aussi aider des membres de leur famille et des citoyens en dehors de leurs heures de service. Ainsi les ambulanciers de la Protection civile ont administré les premiers soins à leur collègue grièvement blessé après un accident dans la caserne de Liedekerke ».

Jabbeke a mis en place son service d'ambulance à la demande de son bourgmestre. Le SPF Santé publique a étudié quels étaient les besoins en la matière. Zeger Vermeulen, Inspecteur fédéral d'hygiène pour la Flandre occidentale : « *Avec les hôpitaux et les services d'ambulances environnants, nous avons examiné si les temps de trajets des ambulances répondaient à la norme. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il y avait effectivement une lacune dans la région, d'autant plus que l'unité opérationnelle de Jabbeke est située à proximité de l'autoroute. Ce poste d'ambulance supplémentaire nous aide à fournir un service plus rapide selon le principe de l'aide adéquate la plus rapide. »*

Environ la moitié des interventions de l'ambulance de la Protection civile de Jabbeke concernaient la commune elle-même. Un sixième des interventions se sont déroulées à Oudenburg. Au total, elles ont permis de secourir des personnes dans plus de six communes avoisinantes.

Monsieur le bourgmestre, Daniël Vanhessche : « Depuis que le service d'ambulances est actif sur notre territoire, je n'en ai entendu que des éloges. Le temps d'arrivée est généralement inférieur à 5 minutes. Au sujet des ambulanciers également, j'entends qu'ils travaillent avec beaucoup de professionnalisme. Pour ce qui me concerne moi, mais également l'ensemble de la population de Jabbeke, le service d'ambulance de la Protection civile de Jabbeke est devenu un élément indispensable. »

Les ambulances de la Protection civile

Les unités opérationnelles de la Protection civile interviennent généralement en deuxième ligne. Elles sont appelées pour prêter main-forte aux pompiers ou à la police, elles peuvent également être mobilisées par un bourgmestre, un gouverneur ou par le ministre de l'Intérieur en cas d'urgence, notamment.




Les ambulances de la Protection civile interviennent néanmoins en première ligne lorsqu'elles sont en mesure d'apporter « l'aide adéquate la plus rapide ». En cas d'incendie, elles se trouvent également en première ligne pour Liedekerke, qui se situe dans leur rayon d'action immédiat. Liedekerke et Crisnée disposaient déjà chacune d'un service d'ambulance. En 2013, 2.554 interventions ont ainsi été réalisées.

Six unités opérationnelles

La Protection civile porte secours à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours avec des moyens lourds et spécialisés. La Protection civile, c'est 600 professionnels et autant de volontaires disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ils sont actifs dans six unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge.

La Protection civile fait partie de la Direction générale Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur. Elle intervient à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un gouverneur, d'un bourgmestre, des pompiers ou de la police.

www.protectioncivile.be

-  sécurité et équilibre dans le chaos
-  symbole de l'équilibre, couleur de la sécurité et de la protection
-  représentation du feu et du chaos



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles